



## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND CLERMONT

# Orientations pour une ambition collective Le Grand Clermont 2020

**Editorial** Juin 2013

Depuis huit mois, dans un exercice de prospective participative qui associe analyse, engagement de la société civile et aide à la décision, le Conseil de Développement du Grand Clermont s'attache à dégager une vision stratégique du territoire. Nourri par la coopération organisée de ses membres, issus d'univers et d'horizons professionnels variés, et adossé à un conseil scientifique de niveau international, il livre, dans ce premier document, les réflexions et orientations qu'il transformera, rapidement, en propositions précises et concrètes.

Sans anticiper sur les résultats des groupes de projets qui sont, dès maintenant, et en son sein, saisis des principales orientations retenues pour les définir en opérations solvables, le Conseil de Développement tient pour essentielles les signatures qu'il présente ici. Elles traduisent, en effet, l'obligation d'installer et de promouvoir une dynamique d'attractivité nationale et internationale, seule capable d'assurer à notre territoire un avenir à la hauteur de ses promesses.

Jean Marc Monteil

*Président  
du Conseil de Développement*

**Générer du développement économique dans une région à faible densité démographique ; promouvoir les ressources patrimoniales et touristiques, culturelles et sportives, scientifiques et de santé ; faciliter les rencontres entre acteurs économiques, culturels et sociaux, entre secteur public et secteur privé ; proposer des plans collaboratifs de travail, tels sont les enjeux au cœur de l'action et de l'ambition collective du Conseil de Développement du Grand Clermont.**

Toutes les évolutions ou transformations proposées dans ce document réclament de relever au moins trois défis préalables et, tout d'abord, celui de la gouvernance. En effet, dans la plupart des domaines considérés, le périmètre de conception et d'action relève, et relèvera, de plus en plus de l'espace Grand Clermont en articulation étroite avec une échelle métropolitaine (Vichy / Thiers / Issoire / Brioude). **Seule une mutualisation** des moyens, des expertises et des compétences peut servir les desseins d'un territoire de projets, nationalement et internationalement repérables. Le deuxième défi est celui de la communication. Il convient

de promouvoir et de développer une représentation du Grand Clermont dans des logiques de complémentarité avec les autres communications existantes. Le lien avec Auvergne Nouveau Monde est ici naturel, voire consubstantiel : une **plateforme coopérative de communication** doit assurer un lien organique entre les actions des différents acteurs. Enfin, **l'appropriation par l'ensemble des citoyens, des acteurs économiques et des décideurs publics** de l'intérêt et des instruments de cette transformation constitue le troisième défi. L'avenir doit absolument s'inscrire dans un état d'esprit dont l'ambition collective constitue le fondement.

## Une signature économique et industrielle pour l'emploi de demain

Le Conseil de Développement du Grand Clermont a inscrit sa réflexion et son action en faveur d'un objectif ambitieux de création de 10.000 à 20.000 emplois directs qui génèreraient un appel à des services supports, eux-mêmes créateurs potentiels de 30.000 à 60.000 emplois indirects.

La méthodologie, mise en place pour installer cet objectif ambitieux au cœur d'un véritable réalisme industriel et économique, conduit à rechercher des opportunités de développement d'activités de complémentarité, en amont et en aval des grandes entreprises (Limagrain, Michelin, EDF, Gdf-Suez, Constellium, Aubert et Duval, Danone,...), puis à identifier le potentiel de développement rapide de PME/PMI implantées dans la région et, enfin, à envisager la création d'activités industrielles nouvelles en France, promises à des développements importants à moyen comme à long terme.

Ces différentes démarches prennent en compte « une contrainte de renoncement » qui écarte la création d'emplois par de simples transferts d'activités. En effet, il convient ni d'affaiblir d'autres pôles économiques, ni de prioriser les investissements locaux en réduisant les engagements publics dans un domaine au profit d'un autre.

Dans le cadre de ces démarches, la première analyse, après la

**consultation systématique** des acteurs industriels, des entreprises de services et des chercheurs publics et privés, permet d'établir un constat et d'avancer deux propositions.

**Le constat est** lié aux perspectives très limitées de développements d'activités périphériques pour nos grandes entreprises. En effet, conduites à maintenir leurs positions dans un espace concurrentiel féroce, elles offrent un potentiel réduit en matière de créations d'emplois. En revanche, et heureusement, elles présentent une surface de compétences telle qu'elles sont en mesure de favoriser et d'intégrer de nouvelles émergences industrielles et économiques pour constituer ainsi de remarquables accélérateurs de développement.

**Une première proposition** a trait aux perspectives de développement autour de la signature numérique, de la gestion de bases de données sécurisées et de leur exploitation transverse. La société Alмерыs offre, par exemple, la possibilité de construire un cluster d'entreprises pouvant se développer sur ces fondements technologiques. Ce sujet de la confiance numérique et de la validité des transactions en ligne représente un enjeu majeur. Le processus coûte cher dans toutes les organisations et la problématique concerne le monde entier. Les premiers possédants de ces dispositifs peuvent s'assurer de la vente des services. Il est donc nécessaire d'être plus ambitieux tout en étant parfaitement réaliste. Or, en Auvergne, cette matière première est à portée de main puisque, dès l'année prochaine, y sera produite la moitié des signatures numériques d'Europe.

En clair, les fondements pour bâtir une filière à haute valeur ajoutée sont en place. On peut atteindre rapidement un millier d'emplois (plusieurs à terme) et une part de 20% du marché européen.

**Une seconde proposition** consiste à rebondir sur les propositions ouvertes par le Grenelle de l'Environnement, en dynamisant la filière bois.

Le développement du chauffage domestique aux pellets de bois est une opportunité économique pour l'ensemble du pays. Le premier défi serait de fabriquer, commercialiser et installer 30.000 chaudières domestiques à bois par an, alors que la France ne dispose que de 60.000 installations à ce jour. L'Allemagne et l'Autriche, pays tirés par une politique de développement intensif de ce mode de chauffage, disposent respectivement de 200.000 et 300.000 installations et en déploient 15.000 et 20.000 supplémentaires chaque année.

Les systèmes de chauffage nécessitent, en complément, le développement durable de l'exploitation de la matière première bois. La France et la région Auvergne sont, à ce titre, en retard sur bien d'autres territoires. Alors qu'elle dispose de la troisième forêt européenne, la France n'exploite que très marginalement son potentiel (3% de la production de pellets bois de l'Europe).

Par ailleurs, au-delà des besoins en chauffage, l'exploitation de la forêt, comme source de matière première, représente un débouché potentiel significatif de la filière bois. En effet, la transformation de la biomasse en alcool ouvre la voie



au développement de fabrication de matières premières industrielles comme alternative aux produits pétroliers. Parmi les exemples de débouchés, on peut identifier les biocarburants, des précurseurs de polymères (exemple du butadiène utilisé dans l'industrie du caoutchouc de synthèse), etc.

Toutes ces opérations doivent être montées en adossement à l'Etat et aux Collectivités Territoriales avec le support de grandes entreprises qui, en apportant leur technologie et en tirant les marchés, permettent ainsi de renforcer la valeur de l'offre et d'offrir des perspectives régionales et nationales crédibles.

L'attractivité relèvera de conditions d'implantations motivantes qui permettent de présenter « la Métropole » à un ou des industriels, en déclinant les différents « attracteurs » du territoire : apport de fonciers, construits ou non, accompagnement dans la démarche d'installation, intégration et partenariat avec les acteurs économiques, technologiques et scientifiques locaux, communication sur le qualité de vie du Grand Clermont...

**Cette offre stratégique nécessite la mise en place rapide d'une véritable coordination débouchant sur des engagements contractuels, sous la responsabilité d'un chef de projet commandité à l'initiative du Grand Clermont.**

Par ailleurs, dans le cadre habituel de ses travaux, le Conseil de Développement s'attache à effectuer le bilan des opportunités ou des nécessités de partenariats publics-privés en R&D dans les projets de création ou de développement d'activités économiques nouvelles

ou existantes. De même, sensibilisé aux problèmes de la transition énergétique, il approfondit sa réflexion pour le développement de la géothermie haute et moyenne énergie.

**Une signature emblématique pour une métropole singulière**

Le Conseil de Développement s'est forgé la conviction que les excellences culturelles, sportives et associatives du territoire métropolitain devaient, pour ne pas s'épuiser dans une dispersion d'efforts, disposer d'une identité de référence commune inscrite dans un projet puissamment fédérateur : **La Cité Créative des Arts et du Sport.**

Nourri de son histoire et de son actualité industrielle, de la qualité de son univers associatif, du foisonnement de ses activités culturelles, de ses réussites sportives et de sa capacité de projection immédiate dans un environnement naturel en forme d'écrin, le Grand Clermont doit offrir, **autour du site Cataroux et en entrée de ville**, un cadre de référence à vocation internationale pour la création et l'innovation sous toutes ses formes. C'est l'objet de la Cité Créative des Arts et du Sport. En installant un phare d'excellence, l'aménagement d'un tel site relève clairement d'une ambition métropolitaine. C'est ainsi que seule une définition et une organisation, autour de plusieurs pôles, peut traduire l'ambition nationale et internationale d'un tel projet. Aussi doit-on associer un pôle culturel et

sportif, un pôle formation / innovation, un pôle activités économiques, un pôle « lieu de vie », fondement de résidences pour les artistes, les sportifs et les jeunes créateurs.

Cette conception multipolaire et son déploiement réclame que la Cité Créative des Arts et du Sport traduise une architecture novatrice, résolument tournée vers l'avenir mais fidèle à l'authenticité du site. Symbole d'une métropole audacieuse au croisement d'un patrimoine historique (siège social de Michelin, stade Marcel Michelin, ...) et d'une image urbaine renouvelée (Coopérative de Mai, siège social de la Montagne, Polydôme, Hôpital d'Estaing, tramway, ...), cette conception exprime emblématiquement l'ambition de diffusion nationale et internationale de toute une région. C'est, pour l'Auvergne, un projet **d'urbanisme, d'investissements intellectuels et d'interactions générationnelles à la hauteur, à la fois, de son histoire et de sa volonté d'avenir.**

Ce projet phare doit s'inscrire dans l'ambition collective d'une métropole en mouvement où la qualité de vie et la santé de ses ressortissants restent au centre de ses réalisations. Aussi, s'agit-il également de mettre en œuvre une approche générationnelle du sport et de la culture en offrant les possibilités de pratiquer, sur ou à proximité du lieu de travail, des activités physiques, sportives ou culturelles adaptées aux souhaits de chacun, à l'instar de ce qui est de plus en plus observé dans l'univers de l'entreprise (voir Michelin et son opération Oxygène).



## Une signature environnementale, touristique et urbanistique pour une attractivité décuplée

Pour le Conseil de Développement, aucun doute ne subsiste aujourd'hui quant à l'influence des qualités urbanistiques, patrimoniales et touristiques sur l'attractivité d'un territoire et donc sur la représentation que s'en font ses habitants actuels ou potentiels et ses visiteurs. Or, malgré une richesse liée à l'histoire et à l'originalité de la ville-centre insérée dans un territoire d'exception, les recettes du tourisme « grand clermontois » (296 Millions d'euros par an) ne se révèlent pas à la hauteur de son potentiel. Aussi, faut-il considérer l'objectif de 30% d'augmentation des recettes touristiques à l'horizon 2020 comme un impératif. Par ailleurs, l'urbanisme doit prendre en compte l'intégration du Grand Clermont dans un environnement naturel d'exception. Enfin, la perspective de l'inscription de la Chaîne des Puys au patrimoine de l'UNESCO doit être envisagée comme une formidable opportunité promotionnelle et d'exigences nouvelles pour la métropole.

En effet, dans le cadre d'une dynamique touristique à renouveler, le changement de représentation s'avère essentiel. Or, un tel changement relève en grande partie de la première impression que se

forgent ceux qui arrivent sur le territoire, quel que soit leur mode d'accès. Aussi, est-il indispensable de soigner esthétiquement les lieux potentiels d'entrée sur le territoire, d'en constituer des espaces multimodaux de transports et d'informations sur les richesses emblématiques du Grand Clermont. Aéroport, gares SNCF, autoroutes, entrées de villes doivent être appréhendés comme des vecteurs de communications et des promesses de découvertes.

C'est ainsi que **la création d'une aire « Nouveau Monde »** au croisement des autoroutes pourrait constituer, au-delà d'un grand angle ouvert sur les trésors territoriaux, une base de départ touristique pour un nomadisme court mais aux vertus d'amorçage pour des engagements plus longs sur toute l'Auvergne.

Cette approche en terme d'amorçage d'une représentation valorisée doit être aussi au service d'un tourisme d'affaires, globalement en berne sur notre territoire. Or, ce secteur représente 20% du chiffre d'affaires des activités touristiques et 10 milliards d'euros au niveau national. Malgré l'existence de la Grande Halle, de Polydôme et d'une offre hôtelière montée en gamme de façon significative, ainsi que d'une position géographique centrale, Clermont-Ferrand n'est que la 51<sup>ème</sup> ville en France pour le tourisme d'affaires. Une logique métropolitaine devrait permettre, par l'organisation d'un axe Clermont-Vichy, de réaliser de considérables progrès en la matière.

Enfin, pour enchâsser ce territoire du Grand Clermont dans une culture partagée de l'histoire

de notre pays, les Arvernes, la guerre des Gaules et la période gallo-romaine offrent un thème d'une incroyable richesse mais largement méconnue du public extérieur à la région. Le Conseil de Développement propose donc de mettre en valeur, en priorité, le **site de Gergovie/Corent/Gondole**. La Communauté de Communes de Gergovie Val D'allier a travaillé sur diverses pistes mais ne peut, à elle seule, porter un projet qui relève clairement d'une coopération Etat/Département/Région/EPCI/Grand Clermont. Ce projet met en valeur l'histoire des peuples qui ont forgé l'Auvergne et remet les hommes au cœur d'un **récit qui s'entend comme une vraie signature territoriale**.

Par ailleurs, **la démarche UNESCO doit être utilisée pour enclencher une dynamique de perméabilité nouvelle entre espaces urbains et espaces naturels**. Il faut ainsi passer de la « ville usine » à la « ville nature » et créer, dans les nouvelles opérations d'urbanisme, des ouvertures vers les espaces périphériques notamment par un maillage de circulations douces, articulé autour du réseau de transports collectifs. Il s'agit également de valoriser tous les éléments du patrimoine naturel et historique, en créant une cohérence et une complémentarité dans les usages. Cette perspective **pourrait aller jusqu'à relier les deux Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez**, composantes essentielles du Grand Clermont et marqueurs nationaux de son territoire.

Pour un impact décisif et rapide, le Conseil de Développement préconise de **prioriser les actions qui s'inscrivent dans la démarche**



**UNESCO.** Dans ce cadre, le projet d'une « rocade verte », réservée aux circulations douces, pourrait relier Ceyrat à Chanturgue, à flanc de coteaux, dessinant ainsi une véritable « épine dorsale » symbolique d'un nouveau lien de la ville à son environnement. Dans le même esprit, il convient de mettre en place rapidement la voie verte le long de l'Allier, de Pont du Château à Authezat, première pierre d'un projet plus global de mise en valeur et de réappropriation par ses habitants de la rivière emblématique du Grand Clermont.

Enfin, si l'on veut, conformément à l'objectif du SCOT, construire la majorité des logements dans le cœur métropolitain, il faut repenser les modes de production urbaine. A cette fin, **il est nécessaire de disposer d'une maîtrise d'ouvrage forte, unique, structurée** pour définir en amont des partis d'aménagements concertés et de maîtriser ensuite la délégation pour les réalisations en accordant une des priorités à l'axe Est-Ouest dans la perspective d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service. Cet axe permet des extensions intéressantes à l'Ouest et à l'Est, dans une perspective de développement intermodal de transports qui, au même titre que les moyens de projection extérieurs (LGV, aérien. ...), font aujourd'hui cruellement défaut.

Au-delà, le SCOT du Grand Clermont affiche des potentialités en matière de foncier dédié à l'accueil d'activités économiques. Or, en dehors du Biopôle, il n'existe pas réellement d'affichages porteurs de vocations nouvelles. Aussi, convient-il de structurer l'offre de

foncier économique et d'engager les études pré-opérationnelles pour éclairer les enjeux de programmation afin, le moment venu, de passer à des réalisations dans les meilleurs délais. Dans ce contexte, **les secteurs Nord et Sud de l'agglomération devraient pouvoir afficher chacun des partis spécifiques**, vecteurs ambitieux d'attractivité, « Ladoux Europe » ou « Gergovie Méditerranée », par exemples.

## Une signature affirmée pour « le bien vivre »

Pour le Conseil de Développement, si tous les univers professionnels présentent des particularismes qui fondent, en quelque sorte, leur identité, celui de la santé est adossé à des réalités qui touchent à l'essentiel et donc à l'universel : la vie. Cette réalité détermine naturellement une adaptation continue des comportements et des pratiques qui peut trouver une de ses expressions dans la mise en œuvre de liens renouvelés entre **« alimentation - exercice physique et santé »**. En effet, en dépit de la présence de structures dans le domaine de l'activité physique et dans celui de la nutrition, notamment, notre territoire n'échappe pas aux problèmes de santé publique.

C'est pourquoi, partant de **l'existence du cluster Nutravita**, un des objectifs retenus par le Conseil de Développement est de créer un **cluster « activité physique-santé-prévention-thermalisme » étape préparatoire à la création d'un**

**inter-cluster « activité physique - nutrition - santé »** lequel deviendrait l'instrument de développement et de mise en œuvre des compétences existantes. Cet inter-cluster supporterait la construction d'un **« centre de diagnostic, de suivi et de conseil »**. Une telle réalisation est de nature à situer le territoire comme une référence dans le domaine et à jouer le rôle d'attracteur pour qui souhaiterait le rejoindre.

Au-delà, fournir aux habitants des territoires ruraux la sécurité sanitaire, que chacun d'eux est fondé à attendre, constitue un objectif tout aussi important. En effet, loin des réflexions sur les nouvelles ruralités, certaines personnes demeurent confrontées aux difficultés inhérentes à leur isolement géographique. L'accès aux soins, par exemple, peut être un facteur limitant pour leur vie professionnelle et personnelle. Il y a là des raisons suffisantes pour proposer la mise en œuvre de dispositifs susceptibles de réduire ces difficultés et, dans le même temps, de revitaliser le lien entre les générations, la solidarité et la cohésion territoriale dans une logique de métropolisation, seule logique capable de favoriser le déploiement étendu des expertises.

Le Conseil de Développement, averti de ces problèmes, de leurs racines et de leurs conséquences, préconise des engagements nouveaux ou renouvelés.

Si le nombre de professionnels de santé formés en Auvergne est suffisant, beaucoup d'entre eux, en particulier les médecins, quittent la région à la fin de leur cursus (50% pour les spécialités hors médecine générale). L'implication



des élus, des collectivités locales départementales et régionales se révèle, dès lors, nécessaire pour un aménagement des espaces fragiles, susceptibles d'attirer et de retenir les professionnels de santé et leur famille. Il convient, en effet, de transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé en leur proposant une amélioration de leur qualité de vie professionnelle. **La couverture de l'Auvergne par des maisons de santé pluri-professionnelles**, avec le choix d'un exercice soit libéral, soit salarié, correspond à cet objectif.

Pour cela, l'investissement dans les « territoires fragiles ou isolés » devra s'appuyer sur un réseau de télémédecine et de télésurveillance efficace en lien avec les médecins généralistes, les médecins spécialistes, les EHPAD, etc.

Par ailleurs, la **mise en place de plates-formes d'emplois médicaux hospitaliers mutualisés entre CHU et CH de proximité**, avec une création de nouveaux services mobiles d'urgence et de réanimation pouvant passer par l'extension du statut de « médecins correspondant du SAMU », s'avère de nature à pouvoir répondre aux légitimes préoccupations de ceux qui éprouveraient un sentiment d'éloignement face à l'urgence.

Cet objectif d'une « offre réarmée » et la solidarité nécessaire dans le domaine de la santé s'inscrit aussi dans la capacité du processus de métropolisation à attirer et conserver les compétences indispensables à une couverture sanitaire territoriale de premier ordre. La santé, invariant puissant des activités humaines, et le soin, qui n'est pas seulement un enjeu mais aussi un humanisme,

réclament d'associer, dans les faits, théories et pratiques, sciences et technologies. Elle réclame donc une attention qui mobilise des approches multidisciplinaires et multimodales. Ces dernières relèvent de l'harmonisation de plusieurs secteurs et l'espace de leurs réalisations correspond parfaitement à la définition d'un territoire de projets comme le Grand Clermont.

## Une signature de niveau mondial pour la recherche, l'innovation ouverte et les formations supérieures

Les convergences, et plus encore les coopérations cognitives productives, naissent rarement de processus gérés par la contrainte mais sont, au contraire, le fruit de rencontres et d'actions partagées. Convaincu de cette réalité, le Conseil de Développement considère que, dans le domaine de la santé comme dans tous les autres domaines, la capacité internationale actuelle et future du territoire est étroitement liée à celle des principaux acteurs de la recherche et de la formation à agir ensemble. Aussi propose-t-il d'adosser la dynamique de coopération aux partenariats qui font aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance nationale et internationale.

Les laboratoires d'excellence, les pôles qui associent dispositifs publics et privés, les structures de recherche partagées entre univers académique et monde économique (de la recherche la plus amont à la recherche la plus

avale) **ont ainsi vocation, dans une sorte de think tank, au sein de ce qui pourrait être un METALAB, à accompagner les différents acteurs institutionnels de la recherche et des formations supérieures sur la voie d'une convergence et d'une dynamique structurelle au service de l'attractivité du territoire.**

Est-il compréhensible, par exemple, que Michelin fasse de la chimie avec les universités du monde entier mais pas avec celles de Clermont-Ferrand ? Est-il durablement tenable que des entreprises locales du plus haut niveau mondial puisent leurs collaborateurs dans les viviers des grands pays sans tenir leur environnement local pour une ressource potentielle ? Soulever de telles questions, c'est évidemment y répondre en les posant. C'est pourquoi, le Conseil de Développement invite, en son sein, des acteurs engagés dans des actions exemplaires de coopérations organiques à définir les termes d'une stratégie de rassemblement pour une visibilité internationale de la puissance scientifique, technologique et de formation locale.

### Crédits photos :

- 1- Tram : © Ville de Clermont/service communication
- 2- INRA : © Florent Giffard
- 3- Turlurons : © Daniel Debost
- 4- Notre Dame du Port : © Le Grand Clermont
- 5- Vulcania : Côte © C.Camus Vulcania 2007
- 6- Ski de fond Pessade : © Alain Pons
- 7- Puy-de-Dôme : © Le Grand Clermont
- 8- Billom quartier médiéval : © CC Billom Saint Dier et Vallée du Jauron
- 9- Stade M. Michelin : © Ville de Clermont/service communication
- 10- Rivière Allier : © Le Grand Clermont
- 11- La Comédie : © Ville de Clermont/service communication
- 12- IFMA : © Ville de Clermont/service communication
- 13- Frise : © Le Grand Clermont

Mise en page : Le Grand Clermont  
 Impression : Imprimerie Decombat  
 Directeur de publication : Jean-Marc Monteil

